



Servion, le 25 juin 2012

## E X T R A I T

du procès-verbal du Conseil communal de Servion  
Séance du 25 juin 2012  
présidée par M. Olivier Bonvin

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

Vu les comptes 2011 de la Commune de Servion  
où le rapport de la commission de gestion du 13 juin 2012

#### d é c i d e

- d'accepter les comptes de la Commune de Servion 2011 tels que présentés,
- d'accepter les rapports de gestion et de révision de la Commune de Servion 2011 tels que présentés.

Au vote, cette décision a été acceptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2012.

Le président :

Olivier Bonvin



La secrétaire :

Philippa King Rojo



Servion, le 25 juin 2012

# **E X T R A I T**

du procès-verbal du Conseil communal de Servion  
Séance du 25 juin 2012  
présidée par M. Olivier Bonvin

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION**

Vu les comptes 2011 de la Commune de Les Cullayes  
où le rapport de la commission de gestion du 13 juin 2012

### **d é c i d e**

- d'accepter les comptes de la Commune de Les Cullayes 2011 tels que présentés,
- d'accepter les rapports de gestion et de révision de la Commune de Les Cullayes 2011 tels que présentés.

Au vote, cette décision a été acceptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2012.

Le président :

Olivier Bonvin



La secrétaire :

Philippa King Rojo



Servion, le 25 juin 2012

## E X T R A I T

du procès-verbal du Conseil communal de Servion  
Séance du 25 juin 2012  
présidée par M. Olivier Bonvin

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

Vu le préavis municipal du 22 mai 2012,  
ouï le rapport de la commission ad hoc du 19 juin 2012,  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- d'abroger le Règlement communal sur la distribution de l'eau, sur les égouts et l'épuration de l'eau usée de Les Cullayes et cession du réseau d'eau de Les Cullayes et de la gestion de ce réseau à l'Association intercommunale SFE.

Au vote, cette décision a été acceptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la LEDP du 16 mai 1989, la présente décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être déposée dans les vingt jours qui suivent l'affichage de la décision. Elle peut également faire l'objet d'une requête à la Cour Constitutionnelle dans le même délai.

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2012.

Le président :

Olivier Bonvin



La secrétaire :

Philippa King Rojo



Servion, le 25 juin 2012

## **E X T R A I T**

du procès-verbal du Conseil communal de Servion  
Séance du 25 juin 2012  
présidée par M. Olivier Bonvin

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION**

Vu le préavis municipal du 22 mai 2012,  
ouï le rapport de la commission ad hoc du 11 juin 2012  
ouï le rapport de la commission des finances du 18 juin 2012,  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

**d'accorder un crédit d'étude d'un montant de CHF 150 000.- pour la reconstruction de la station d'épuration de Servion/Essertes et de la liaison du réseau d'assainissement de Les Cullayes sur la station de Servion**

Au vote, cette décision a été acceptée à l'unanimité avec une abstention.

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2012.

Le président :

Olivier Bonvin



La secrétaire :

Philippa King Rojo



Servion, le 25 juin 2012

## E X T R A I T

du procès-verbal du Conseil communal de Servion  
Séance du 25 juin 2012  
présidée par M. Olivier Bonvin

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

Vu le préavis intercommunal du 10 mai 2012,  
ouï le rapport de la commission des finances du 18 juin 2012,  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

**d'augmenter le plafond des emprunts à CHF 2 500 000.- (ancien plafond CHF 1 000 000.-) et celui de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 200 000.-.**

Au vote, cette décision a été acceptée à l'unanimité avec une abstention.

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2012.

Le président :

Olivier Bonvin



La secrétaire :

Philippa King Rojo